

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4029

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2013 - Attribution d'une subvention d'équipement à VNF - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Pallega, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4029**

commission principale : urbanisme

objet : **Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2013 - Attribution d'une subvention d'équipement à VNF - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1997, Voies navigables de France (VNF) et la Communauté urbaine de Lyon collaborent à la valorisation des berges et des activités fluviales de l'agglomération au moyen d'une charte de partenariat qui a été renouvelée lors du Conseil de communauté du 11 janvier 2010 pour une nouvelle période de 6 ans (2008-2013).

La charte de partenariat 2008-2013 rappelle les grands enjeux liés au fleuve et détaille les orientations et les actions à mettre en œuvre prioritairement :

- orientations thématiques :

- . permettre à la population de poursuivre ses retrouvailles avec le Rhône et la Saône et encourager les nouveaux usages liés à l'eau,
- . intégrer la dimension fluviale dans la politique touristique de l'agglomération,
- . développer le transport fluvial de marchandises,
- . contribuer à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à la culture du risque d'inondation ;

- orientations territoriales :

- . développer un grand projet pour la Saône (projet-directeur Rives de Saône, Agenda 21 territorial et projet-nature Val de Saône),
- . poursuivre le projet Lyon Confluence et les Docks de Lyon,
- . valoriser les grands territoires Anneau Bleu et Vallée de la Chimie.

Ces orientations répondent parfaitement aux enjeux du développement durable et aux axes stratégiques du plan de mandat.

L'investissement global au titre de la charte de partenariat est de 4 500 000 € sur 6 ans (2008-2013), financés à hauteur de 3 600 000 € par VNF et 900 000 € par la Communauté urbaine. L'engagement financier de la Communauté urbaine correspond à la partie "restauration de la façade fluviale" du programme, d'un montant total de 1 800 000 € cofinancé à 50 % par chacun des partenaires.

La programmation prévisionnelle globale a été établie en concertation entre les 2 partenaires et s'exécute au travers de programmations opérationnelles en fonction de l'avancement des opérations et des besoins recensés.

Bilan du programme cofinancé 2008-2012 et propositions 2013			
Année	Libellé	Montant total des travaux (en €)	Montant de la subvention de la Communauté urbaine de Lyon (en €)
2008	- réfection des murs de quais et perrés Quai Pierre Scize (phase 2)	300 000	447 500
2009/2010	- réfection des murs de quais et perrés Quai Pierre Scize (phase 3) - réfection des murs de quais et perrés Quai Saint Vincent - restauration du portique Sud des Docks de Lyon Confluence	565 500	
2011/2012	- Rives de Saône, réhabilitation des perrés : . de la promenade des Guinguettes - Rochetaillée sur Saône . de l'amont du pont de Fontaines sur Saône . du quai Rambaud (secteur Decarpentrie) - diagnostic et chiffrage des travaux de restauration de l'estacade du port de l'Occident	634 500	302 500
2013	- Rives de Saône, réhabilitation des perrés : . de la rive droite de la Saône à Couzon au Mont d'Or . de la pointe de la Confluence entre les ponts de la Mulatière et Pasteur (pour partie)	300 000	150 000
Total des travaux cofinancés 2008-2013		1 800 000	
Participation de la Communauté urbaine 2008-2013 plafonnée à 50 % du montant total			900 000

La charte de partenariat a déjà fait l'objet de 3 conventions de programmation : 2008, 2009-2010 et 2011-2012. La troisième convention a été approuvée au Conseil du 23 mai 2011 pour la programmation opérationnelle des exercices 2011 et 2012, une dernière convention étant prévue pour la dernière année de la charte compte tenu des incertitudes qui étaient liées à la programmation opérationnelle et financière 2013 du projet Rives de Saône.

Ainsi, il est proposé, en accord avec VNF, de soumettre une dernière convention d'application à l'approbation du Conseil de communauté pour l'année 2013.

Comme prévu dans le programme prévisionnel de la charte, les actions cofinancées sur l'exercice 2013 porteront sur les travaux, sous maîtrise d'ouvrage VNF, concourant au projet Rives de Saône, pour un coût total de 300 000 € avec une participation de la Communauté à hauteur de 150 000 €. Il s'agit des travaux de réhabilitation des perrés de la rive droite de la Saône à Couzon au Mont d'Or et, pour partie, des travaux de

réhabilitation des quais et perrés de la pointe de la Confluence entre le pont de la Mulatière et le pont Pasteur, le reste étant financé entièrement par VNF.

Le bilan et cette proposition a été approuvé par le comité de suivi de la charte qui s'est tenu le 5 octobre 2012 en présence du Vice-Président chargé des fleuves, aménagements et usages ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 150 000 € au profit de Voies navigables de France (VNF) maître d'ouvrage dans le cadre de la programmation opérationnelle orientée sur les projets Rives de Saône pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et VNF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération 0P06O2855 pour un montant de 150 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 204 182 - fonction 824, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2013
- 100 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.